



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

Déclaration de la Coalition Burundaise des Défenseurs des Droits de l'Homme(CBDDH) sur la confirmation de la Cour d'Appel de Bujumbura du jugement du journaliste Floriane Irangabiye et le non-respect d'équité dans le procès de la 2^{ème} secrétaire provinciale du syndicat Général des Personnels de l'Enseignement au Burundi(SYGEPEBU), Emilienne Sibomana.

1. La CBDDH a appris avec consternation l'arrêt rendu par la Cour d'appel de Bujumbura en date du 02 Mai 2023, condamnant Floriane Irangabiye à 10 ans d'emprisonnement et d'1million de francs burundais d'amende pour son travail de journaliste.
2. Le Tribunal de Grande instance de Mukaza l'avait condamnée à cette même peine en date du 03 janvier 2023 sans motivation valable étant donné que les accusations collées à Floriane Irangabiye n'ont pas de preuves.
3. Pour rappel, Floriane a été arrêtée le 30 août 2022 par le Service National de Renseignement(SNR) de son retour du Rwanda où elle avait passé un long séjour. Les accusations montées contre elle ont changé du jour au jour. Elle a été emprisonnée dans la prison centrale de Mpimba avant d'être transférée en catimini dans la Prison centrale de Muyinga, loin de sa famille.
4. La décision de la cour d'appel démontre que le gouvernement du Burundi cherche toujours à museler les défenseurs des droits humains et enfreindre le droit à la liberté de presse et d'expression.
5. Cette décision tombe à la veille de la journée internationale de la liberté de la presse, une journée pour l'évaluation des étapes franchies par les gouvernements dans la promotion et la protection des journalistes dans leur métier mais le Burundi vient de montrer qu'il veut en découdre avec cette liberté.
6. La CBDDH est également indignée par les magouilles qui ont caractérisé l'audience du procès du 02 Mai 2023 d'Emilienne Sibomana au Tribunal de Grande Instance de Gitega notamment refuser de mener des enquêtes à l'endroit du Directeur présumé auteur et de décider de poursuivre le procès malgré sa demande de libération provisoire.
7. Pour rappel, Emilienne est emprisonnée le 27 janvier 2023 par le fait qu'elle a dénoncé les abus sexuels commis par le directeur du Lycée Technique Christ Roi de Mushasha contre ses élèves-filles. Au lieu de procéder aux enquêtes comme l'avait promis le Ministre ayant en charge l'éducation, elle a été arrêtée par le SNR et est actuellement détenue à la prison centrale de Gitega. Elle est accusée de dénonciations calomnieuses contre son directeur qui reste en liberté malgré les graves accusations portées contre lui.

8. Après une audience à huis clos de ce mardi 2 mai, le tribunal de Grande Instance de Gitega a confirmé la décision de la maintenir en prison prise par la chambre de conseil tenue le 23 février 2023.
9. La CBDDH déplore le comportement de certains juges et magistrats qui continuent à ternir l'image de la justice et du pays.
10. Ces décisions montrent que la justice burundaise est incapable de dire le droit car instrumentalisée par le pouvoir exécutif au lieu de maintenir son indépendance.

De cette situation,

La CBDDH demande aux autorités administratives et judiciaires :

- ✓ De respecter la loi en garantissant une justice équitable à tout le monde ;
- ✓ D'annuler le procès injuste prononcé contre Floriane Irangabiye sans condition ;
- ✓ De libérer Emilienne Sibomana tant que les enquêtes continuent et de lui garantir une justice équitable ;
- ✓ D'arrêter le harcèlement des défenseurs des droits humains et des journalistes ;
- ✓ De garantir la liberté de la presse et d'expression, piliers de la démocratie ;
- ✓ De punir les juges et magistrats qui ne respectent pas la loi.

Pour la CBDDH

Eulalie Nibizi



Directrice exécutive